

## COMPTE-RENDU

### Séance du Conseil Municipal du 16 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le seize novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, et sous la présidence de Martine LABAT, Maire.

Présents : Martine LABAT, Evelyne RIVAL, Anne-Marie LAGLEYZE, Serge HOLUBOWICZ, Jean-Yves BOUSSIER, Jean BRILLOUET, Laurent LAPEYRE, Françoise MAMER, Jérôme CAZABAT, Claire DESGARDIN, William SOYER, Dona BASTIN, Jean-Claude MORLAIS.

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUSSIER

#### 1 – Virements de crédits

Effacement de la dette d'un administré, placé en redressement personnel suite à son dossier de surendettement. Nous devons effacer la totalité de la dette (loyers, cantine, garderie, assainissement), soit un total de 2 263,42 €.

Vote à l'unanimité.

Reversement à l'état d'une somme de 3553€. Cette somme, versée initialement par l'état, devait compenser les pertes de la commune suite à la pandémie, mais il s'avère que les recettes perçues en 2020 ont été plus importantes que celles perçues en 2019. Nous devons donc reverser cette somme à l'état. Les crédits n'ayant pas été prévus au compte 7489 du budget, établissement d'une Décision Modificative.

Dépenses de fonctionnement : 615231 : - 3553 €                      7489 : 3553 €

Vote à l'unanimité.

Amortissements : le Service de Gestion Comptable de Lannemezan demande de régulariser les dotations aux amortissements qui ont été recalculées en fonction des durées d'amortissement. Les crédits prévus au budget, étant insuffisants, il y a lieu d'établir une Décision Modificative :

Dépense de fonctionnement 6811-042 : 3 795,49 €

Recettes d'investissement 28041512 : 2 556,69 €                      28041582 : 838,80 €                      28041611 : 400 €

Vote à l'unanimité.

Budget assainissement : Régularisation d'échéances d'emprunt de 2014 demandée par le Service de Gestion Comptable de Lannemezan. Les crédits prévus étant insuffisants, établissement d'une Décision Modificative :

Dépense d'investissement 2315 : - 1732                      1641 : 1732

Vote à l'unanimité

#### 2- Financement City Stade

Attente du retour de l'ADAC sur le projet « stade » dans sa globalité pour choisir l'emplacement du futur City-Stade. Manque de visibilité parce que le projet est présenté par la CCPL pour 3 city-stades, et le choix du fournisseur n'est pas encore arrêté.

Il faut connaître tous les devis (terrassment hors stade, le reste à charge pour la commune (entre 15000 et 20000€ annoncés). Il faut avoir les chiffres définitifs.

Vote à l'unanimité pour budgétiser ce projet.

#### 3 – Rétrocession concession cimetière

Mme Lucette CASTETS, possédant 3 concessions au cimetière et seule ayant-droit, propose d'en rétrocéder une à la commune.

Selon son souhait, elle sera revendue par la commune à Madame BILIC.

Vote à l'unanimité.

#### 4 – ONF Coupes de bois 2022

L'ONF a séparé le bois de qualité et le bois de chauffage et en gère elle-même la vente. Pas besoin de délibération

#### 5 - Informations et questions diverses

- Concert de Noël des Chanteurs Pyrénéens à l'Eglise le 19 décembre 2021 à 17 heures.
- Réflexion sur l'ouverture de la mairie 2 samedis par mois : Très peu d'appels téléphoniques ou de visites. A voir avec Pascale.
- Point sur les fossés à nettoyer.
- Point sur la situation de M. MAQUAIRE : aucune réponse de Monsieur Le Préfet.
- Point sur le nettoyage de certaines rues, de la salle des fêtes et de l'ancien couvent.
- L'inventaire du matériel aux ateliers a débuté ; celui-ci n'ayant jamais été mis à jour. Bon accueil de la part des agents.
- Retour sur le spectacle de Noël à l'école : c'est bien la mairie qui le finance.
- Contestation d'un petit chantier de peinture (2000€) qui a été effectué par le fils d'un élu, décision qui avait été prise par le maire et les adjoints
- Contestation du budget alloué aux agents pour les E.P.I.

Fin de séance à 23h15



Le Maire, Martine LABAT